

## Questions orales

● (1450)

**M. Bell:** Même si une mesure législative s'impose, le premier ministre nous donnerait-il l'assurance qu'un ministre autre que l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources sera chargé de cette tâche importante dans les prochains mois d'hiver?

DEMANDE DE PRIORITÉ POUR UN ACCORD  
OTTAWA-PROVINCES DE L'ATLANTIQUE AU SUJET DES  
DROITS MINIERS SOUS-MARINS

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre. Étant donné la déclaration écrite voulant qu'une entente entre les provinces de l'Atlantique et Ottawa sur les droits miniers sous-marins puisse être conclue aussitôt que les fonctionnaires fédéraux trouveront le temps de se présenter à une rencontre pour terminer les négociations, le premier ministre accordera-t-il la priorité à une telle rencontre de manière à ce que l'exploitation des ressources énergétiques de la région de l'Atlantique ne soit pas davantage retardée?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je suis sûr que ce retard ne peut nous être imputé. Je n'ai pas entendu le début de la question, aussi ne sais-je pas à qui cette déclaration doit être attribuée.

**M. Fairweather:** Au premier ministre Regan.

**M. Trudeau:** Je crois savoir qu'elle est du premier ministre Regan. Tout ce que je puis dire, c'est que j'ai écrit au premier ministre Regan et aux autres premiers ministres provinciaux de l'Atlantique, et également au premier ministre du Québec, il n'y a pas très longtemps, pour leur faire part de notre désir de régler cette question. Mais ils ont jusqu'à maintenant procédé en tant que groupe de cinq provinces. Un fait récent a montré qu'ils ne constituaient plus un groupe, et je leur ai écrit pour leur faire savoir que nous voulions poursuivre les entretiens soit avec tous les cinq soit avec un plus petit nombre, et leur demander de nous faire savoir le plus tôt possible qui seront nos interlocuteurs.

**M. l'Orateur:** La présidence donne la parole au chef de l'opposition. Ensuite, nous passerons à l'ordre du jour.

LES PRIX DES PRODUITS PÉTROLIERS—L'ENGAGEMENT  
DU GOUVERNEMENT ENVERS LES COMPAGNIES AU SUJET  
DES AUGMENTATIONS AU PRORATA DE LA HAUSSE DU  
BRUT IMPORTÉ

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui, il y a quelques jours, a parlé des entretiens qu'il a eus à propos de l'accord sur le blocage volontaire des prix par les compagnies. Le ministre avait accepté que le coût du pétrole brut importé soit répercuté sous forme d'augmentations du prix des produits. Le ministre pourrait-il très brièvement dire en quoi consiste son engagement ou celui du gouvernement vis-à-vis des compagnies, en ce qui concerne l'augmentation des prix par suite du coût accru du pétrole brut importé? Pendant combien de temps cet engagement du gouvernement tiendra-t-il?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, cet engagement a été essentiellement exposé par le premier

[M. Trudeau.]

ministre dans sa déclaration du 4 septembre et par la suite, alors qu'il a annoncé pour les raffineurs de l'Est des hausses de coût en fonction du prix majoré de leur stock d'alimentation de pétrole importé, hausses qui, avec le consentement du ministre et le mien, pourraient se répercuter sur le consommateur sous forme de prix plus élevés. Cela s'appliquerait, bien sûr, à la période où les prix seraient contrôlés, comme ils le sont actuellement.

**M. Stanfield:** Dois-je conclure d'une réponse donnée tout à l'heure que le ministre révisé cette position?

**M. Macdonald (Rosedale):** En ce qui concerne les raffineurs de l'Est?

**M. Stanfield:** Oui.

**M. Macdonald (Rosedale):** Pour l'instant, je n'ai pas eu vent de hausses de coût supplémentaires, mais étant donné que la majoration envisagée par les Vénézuéliens est beaucoup plus basse que la précédente, il faudrait que les raffineurs me convainquent qu'ils souffriraient d'avoir à absorber cette hausse au lieu de la répercuter sur les consommateurs.

**M. l'Orateur:** Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU  
GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE DE  
DÉTENUS

NOMINATION DE MEMBRES SPÉCIAUX DE LA  
COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS  
CONDITIONNELLES

La Chambre passe à l'étude du bill C-191, tendant à modifier la loi sur la libération conditionnelle de détenus, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec proposition d'amendement.

**M. l'Orateur:** Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) invoque le Règlement.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de l'ordre des travaux qu'on vient de nous communiquer. Je dois dire que cet après-midi, des discussions ont eu lieu sur l'ordre des travaux et l'absence de certains députés pose des difficultés. Au sujet du bill C-191, deux ou trois amendements au stade du rapport sont inscrits au nom du député de Skeena (M. Howard) qui ne sera pas ici avant une heure environ et on a suggéré que nous passions au bill C-190, article n° 43, mais on m'informe que le député de Crowfoot (M. Horner) ne sera pas non plus ici avant une heure. On a également suggéré de passer à l'étude du bill sur les hypothèques résidentielles mais le ministre d'État aux Affaires urbaines (M. Basford) n'est pas ici. Je pense donc que le jour serait bien choisi pour étudier les allocations familiales et le Régime de pensions du Canada...

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** ... mais, comme nous sommes disposés à donner la troisième lecture à ces deux bills sans débat, ils ne nous prendront que peu de